

Campements temporaires de pêche dans le delta intérieur du Niger au Mali

Yveline Poncet*

La mobilité comme solution aux variations du milieu

Le delta intérieur est une région naturelle caractérisée géographiquement par le périmètre de l'inondation annuelle du fleuve Niger. Cette inondation dure de quatre à sept mois selon les secteurs et le micro-relief local. Elle favorise chaque année des processus de production biotique spectaculaires, qui contrastent fortement avec la moindre productivité des bordures sèches, soumises aux seules pluies sahéliennes. Ces processus exceptionnels à cette échelle¹ ont donné naissance à des systèmes de production très élaborés qui se sont transformés sur plusieurs siècles et qui interagissent entre eux. La pêche, la riziculture et l'élevage bovin exploitent les ressources naturelles renouvelables directement liées au régime hydrologique, au moyen de structures sociales très complexes et très adaptables. Celles-ci tiennent compte des multiples niveaux d'organisation spatiaux et temporels, aussi bien hydrologiques et écologiques qu'historiques et sociaux².

L'un des traits caractéristiques du milieu naturel dans le delta peut ici se résumer par la *mobilité* : déplacement des eaux, migrations des poissons, apparition et disparition des herbages. À la mobilité naturelle répond la mobilité humaine. Mais alors que la première est gouvernée par les cycles des domaines hydrologique et biotique, c'est-à-dire, pour schématiser, par les rythmes climatiques, la seconde est gouvernée à la fois par les rythmes et les espaces de l'écologie régionale, par les règles sociales héritées d'une histoire longue et riche en événements et par les nécessités économiques. Les déplacements

* Institut de Recherche pour le Développement (IRD), 5 rue du Carbone, 45072, Orléans Cedex 2.

¹ Le périmètre de l'aire inondable circonscrit environ 36 000 km², où vivent un million de personnes et où séjournent, pendant les deux mois des effectifs maxima, jusqu'à quatre millions de têtes de bétail (bovins, ovins, caprins).

² Pour revue : Daget 1949 ; Ba et Daget, 1954 ; Gallais 1967 et 1984 ; Fay 1989 et 1994 ; Quensière *éd. sci.* 1994 ; Poncet, Kintz et Quensière, 1997 ; Poncet 1999a.

des pêcheurs, par exemple, ne consistent pas simplement à “suivre le poisson”, mais à le prélever successivement sur les lieux et aux périodes autorisés, en fonction de la répartition des droits de pêcher entre les communautés. En raison de leurs caractères topographiques et hydrologiques, certains secteurs du delta sont particulièrement productifs à certaines périodes : ils attirent donc un grand nombre de pêcheurs, qui vont s’installer sur les sites favorables à la capture en fonction des droits d’accès que le système social leur reconnaît. On sait que ces droits sont compliqués (Fay, 1989 ; Fay, 1994) et qu’ils organisent la répartition de l’espace, du temps et des techniques.

De nos jours, on constate un affaiblissement des organisations traditionnelles ; celles-ci fondaient la distribution des droits sur une bonne connaissance des dynamiques du milieu naturel et sur l’Histoire : les premiers arrivés, les inventeurs socio-techniques, les dominants politiques disposaient des droits éminents, les autres et les “étrangers” disposaient de droits mineurs (Fay, 1989 ; Pamanta, 1996 ; Poncet et Quensière, 1996). Les multiples dominations politiques qui se sont succédé ont souvent modifié les champs des pouvoirs, les hiérarchies sociales, l’affectation des espaces et des lieux de production... Le résultat actuellement visible de ces combinaisons entre naturel et social est qu’une majorité de pêcheurs (probablement 60 % en moyenne sur les quelque 60 000 familles de pêcheurs, avec des inégalités entre nord et sud du delta) se déplace : on *habite* dans tel village (on y paie l’impôt, on y est recensé), ce qui garantit le statut social et la nature des droits d’accès au prélèvement du poisson ; on pêche ailleurs, au moins pendant une partie de l’année. “On pêche ailleurs” signifie alors *ipso facto* qu’on va aller *vivre* (produire, manger, dormir, mener une vie familiale et sociale) sur les lieux de pêche. La proximité entre lieu de vie au quotidien et site de la production halieutique s’explique par deux facteurs associés : d’une part, en milieu tropical, il est nécessaire de réduire au maximum les distances et les délais entre le lieu de capture et le lieu de transformation et de conditionnement³ du poisson ; d’autre part, conditionnement et transformation sont le domaine d’activité des femmes, des filles et des très jeunes garçons, tandis que l’acte de capture lui-même (pêche active et pêche passive) implique les hommes jeunes et les adolescents ; les décisions, gestions et négociations sont le fait des hommes mûrs : c’est donc toute la famille qui est impliquée dans le processus de production. En conséquence, la famille en tant qu’ensemble social (âges et fonctions multiples et différenciées) quitte le village pour se déplacer sur les lieux de pêche. Cette migration se place en général entre novembre et mai, sur des distances qui vont de quelques kilomètres à deux cents ou trois cents.

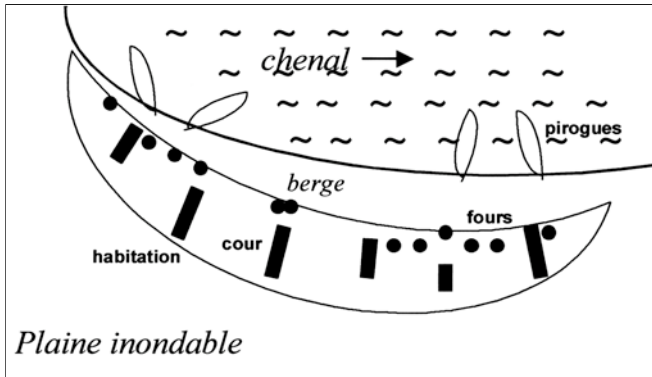
³ Transformation et conditionnement, c’est-à-dire démaillage des filets, tri des poissons par espèce et par taille, séchage, fumage, mise en caisses et en paniers pour la commercialisation.

Ce type de déplacement familial temporaire semble exister depuis plusieurs siècles, mais il s'est considérablement développé depuis la décennie 1950 qui a vu l'expansion spectaculaire de la pêche dans le delta (Quensière éd., 1994). Les déplacements se sont allongés en distance et en durée, une catégorie de pêcheurs mobiles en permanence s'est développée, les jeunes hommes non mariés sont devenus plus autonomes dans les nouveaux systèmes socio-économiques, de nouveaux usages sociaux, relatifs aux responsabilités et aux redevances, apparaissent (Fay, 1994).

Les campements de pêche : sites et paysages

Les campements sont construits sur des sites submersibles chaque année : bourrelets alluvionnaires peu élevés des chenaux actifs, bordures d'anciens tracés fluviaux, parties basses et moyennes des rives anciennes, qu'il faut forcément quitter à la montée des eaux (entre août et novembre, selon les lieux). Ils sont occupés à la décrue et à l'étiage (de décembre à juin au sud du lac Débo, un peu plus tard au nord), qui sont les deux saisons hydrologiques correspondant aux périodes intensives de la production (Laë et Morand, 1994). Les sites des campements, restreints par l'étroitesse des berges, diffèrent de ceux de la plupart des villages : ces derniers occupent souvent des buttes émergées en permanence en structures circulaires compactes, avec des arbres nombreux : leur morphologie générale diffère beaucoup de celle des campements de pêche, mais il arrive que des campements de pêche de forme linéaire deviennent des villages... L'habitat individuel des campements, en revanche, est assez semblable à l'habitat villageois, en plus spacieux. La maison rectangulaire : quatre murs, un toit de paille à double pente, une seule pièce, est certes plus simple au campement. Au village, les bâtiments sont plus compliqués, à toit de terre en terrasse, très resserrés et circonscrits dans des murs extérieurs qui définissent des rues étroites, un modèle général au Sahel. La cour du campement en revanche, est étalée et ouverte et témoigne de l'activité unique : en plus de la cuisine en plein air, les fours de fumage, les espaces de séchage et de brûlage du poisson, les tas de combustible (bois ou bouse de vache), les engins de pêche, les caisses et paniers à poisson prennent beaucoup de place... Chaque famille (jusqu'à une quinzaine de personnes) occupe toute la largeur disponible de l'étroite berge, une vingtaine de mètres boueux qui vont sécher et s'agrandir au fur et à mesure de la décrue qui découvre le talus raide du chenal et la pente douce vers la plaine adjacente.

Figure : Organisation caractéristique d'un campement de pêche temporaire



Amarrées au bord du chenal, les pirogues de pêche. De petite taille (une douzaine de mètres de longueur), elles servent au transport des engins et du poisson et aux déplacements des pêcheurs et de leur famille, sur des distances faibles et en milieu abrité. Les grandes pinasses de transport commercial et celles qui sont utilisées pour le déplacement à longue distance des familles migrantes ne sont pas toutes utilisées en permanence. Pendant leur immobilisation, elles sont conduites dans la plaine inondable où les tiges émergentes de la végétation inondée les protègent du clapot et les maintiennent amarrées par grand vent. Au campement, peu ou pas de bétail : les "animaux de case" (moutons et chèvres, plus rarement bovins) restent au village mais on amène avec soi quelques poules et canards.

Dans la plaine inondable s'étendent parfois les rizières du village proche. Et sur la même berge, à proximité immédiate du campement des pêcheurs, les bergers peuls installent souvent, quand la décrue est déjà bien avancée, leurs petits abris de paille.

La maison familiale des pêcheurs, elle, reproduit presque à l'identique celle du village : de nombreuses habitations sont en terre séchée, rectangulaires, couvertes d'un toit à double pente en paille, très soigneusement disposé et attaché avec des cordes. Les fours à fumer le poisson sont également en terre. En bordure de la plaine inondable se trouvent les excavations de prélèvement de terre, matériau de construction des bâtiments et des fours, et quelques briques neuves mises à sécher. La paille est celle des vétivers qui poussent sur la berge et les longues tiges de riz sauvage et de *Vossia* récoltées tout exprès dans la plaine. Les arbres, qui signalent de très loin les villages proprement dits par leur nombre et leurs silhouettes reconnaissables (palmiers rôniers et ficus), sont rares ou absents des campements : ces

espèces n'admettent pas une submersion prolongée de leurs racines. Quelques eucalyptus survivent difficilement, c'est leur forme verticale inhabituelle et reconnaissable qui signale le campement. Pas ou peu de bois à proximité des campements : leurs habitants ont récolté depuis longtemps tout ce qui était exploitable. Les charpentes sont souvent démontées au départ, emportées au village, puis remises en place à la saison suivante. Si une crue haute et prolongée a détruit les édifices, il n'est pas difficile de les reconstruire : les pêcheurs se réjouissent plutôt de la prospérité future.

Ce type de construction en dur est notamment pratiqué par les familles qui se déplacent sur de longues distances et pour plusieurs semaines, et qui vont passer toute la saison de pêche hors de leur village, sur le même site temporaire. On observe couramment les installations plus rudimentaires des familles qui vont passer peu de temps sur un site : soit parce que le village est tout proche et qu'on y retourne aisément ; soit parce qu'on se déplace beaucoup, de campement en campement. Dans le premier cas, une "tente" de branches souples tressées (*Diospyros mespiliformis*, la même espèce qui sert pour l'armature des nasses) recouverte de paille suffit. Elle est cependant confortablement meublée : emplacement de terre pour un foyer, lits, moustiquaires, mais les ustensiles de ménage sont moins nombreux et moins variés. Une forme intermédiaire est la paillote rectangulaire à toit à double pente, bien construite, entièrement végétale. Une solution est de vivre sur l'embarcation : pisaller assez peu pratiqué car les grandes pinasses de déplacement familial étant souvent louées tout exprès, leur occupation prolongée est coûteuse.

Des organisations sociales multiples

Les matériaux, l'architecture, le paysage construit ne sont donc pas les indicateurs pertinents de la permanence de l'installation de pêche. Ils le sont davantage du statut social des habitants. Le campement de pêche est une unité d'habitat au sens géographique, qui regroupe généralement plusieurs familles. Il est une agglomération où sont rassemblés des producteurs qui partagent le même *technotope*, la même combinaison lieu de pêche-période de pêche-engins de pêche. Cette combinaison donne à ses acteurs une identité sociale et économique car elle matérialise les droits d'accès à la capture du poisson dont dispose, en même temps et sur le même lieu, une communauté. Identité⁴ ne signifie pas ici homogénéité sociale de la communauté :

⁴ Dans le sens *individualisation* et non pas *identique*.

certains lignages de pêcheurs ont des droits d'accès plus étendus que leurs voisins du même village et du même campement, notamment celui d'avoir la parole dans la gestion de la pêche, les autres disposant seulement du droit de prélever. La répartition de ces droits est fondée sur de multiples critères, toujours ancrés dans le temps long (plusieurs décennies, voire plusieurs siècles) : l'histoire des lignages, et notamment leur rôle dans la *fondation* des pêcheries (et donc des habitats qui les accompagnent) en est la base invoquée, modifiée par les alliances politiques et familiales et par les stratégies d'admission des "étrangers", c'est-à-dire des pêcheurs extérieurs à la communauté qui viennent prélever dans ses eaux. La demande des droits de prélever est un processus social complexe qui n'est qu'exceptionnellement refusé : on ne demande pas sans approches préalables, et recevoir une demande est considéré par la communauté (et notamment par son responsable : chef de village ou maître d'eaux) comme un honneur et surtout comme un avantage économique. Le campement de pêche matérialise donc une communauté de production réelle, c'est-à-dire des producteurs dont les intérêts, les objectifs et les stratégies sont convergents, bien que leur histoire familiale ou personnelle puisse être très variée. En cela, il est tout à fait semblable au *village*, cette autre communauté. Ce qui en diffère, c'est son caractère temporaire et son activité unique. La communauté-campement se dissout en fin de saison, ses membres se retrouveront ailleurs, notamment au village lui-même.

L'habitat, en tant que localisation et paysage construit, signale donc un contenu social. Dans une certaine mesure, il signale aussi un contenu territorial, puisque les différents droits de capture sont localisés à proximité immédiate. Cependant, la territorialité, *a priori* peu marquée en ce qui concerne les droits de pêche, tend à prendre de plus en plus d'importance sociale et économique dans le système halieutique du delta d'aujourd'hui.

Transformations et tendances

À partir du milieu du vingtième siècle, les changements économiques, socio-politiques et climatiques qui s'appliquent au Sahel entier, transforment aussi le delta : croissance démographique, ouverture de marchés extérieurs, promotion des prêts et des coopératives, apparition de nouveaux engins de capture et des moteurs sur les embarcations, succession d'une période de bonnes crues et d'une période de sécheresse, nationalisation des eaux...

L'un des résultats les plus spectaculaires est la multiplication des sites de pêche, traduite par l'augmentation du nombre et de l'import-

tance des campements temporaires. Des documents d'archives du début du siècle (Lefranc, 1906 et dénombrements de la population) reportent moins de 10 campements *bozo* (temporaires ou permanents, ce n'est pas précisé) sur le Niger, entre Mopti et Gourao, à l'entrée du lac Débo. En 1988 Laë et ses collaborateurs relèvent 30 campements temporaires et 33 campements permanents sur le même bief (Laë et al, 1994 : 151). Gallais (1967) décrit les campements d'étiage du bas Diaka, qu'il a étudié dans les années cinquante : les pêcheurs s'y comptent par trois ou quatre centaines. En 1999, Walado est un village permanent de plus de 1 500 habitants. Toute la zone environnante (Diaka aval et rives du lac Walado) reçoit chaque année, de février à juin, de grands campements "étrangers", qui totalisent une dizaine de milliers de personnes.

Ces repères illustrent le changement et l'extension des campements de pêche :

- densification et pérennisation des installations,
- augmentation des effectifs dans les campements qui entourent les "lacs centraux" permanents (Débo, Walado et Korienzé),
- augmentation des campements en aval des lacs centraux.

Les adaptations sociales aux changements du milieu naturel et aux nouveaux contextes techniques et économiques ont ouvert de nouvelles opportunités de capture (sites, engins, dispositifs et calendriers de production) et suscité de nouvelles stratégies de production (déplacements, segmentations familiales, monétarisation des échanges sociaux). Le paysage et la société des campements de pêche en sont transformés.

Les campements directement associés à une communauté villageoise par leur proximité géographique – deux ou trois kilomètres - et par le partage du même "terroir halieutique" sont ceux qui changent le moins. Ils abritent un nombre de croissant de familles et se multiplient autour du village d'origine, mais les étrangers (les pêcheurs qui n'y sont pas recensés et qui n'y paient pas d'impôts) restent minoritaires : la communauté y veille. Le campement tend à devenir une annexe du village. Quand la topographie du site le permet, les habitants du campement prolongent leur séjour et tentent de le rendre permanent en surélevant les habitations sur des talus artificiels. L'un des signes visibles de cette pérennisation est la plantation d'arbres (Poncet, 1999b) : un ou deux eucalyptus affichent devant tous la confirmation des droits. Le campement n'est plus alors uniquement l'habitat temporaire des pêcheurs du village, s'il est au bord d'un chenal important, il devient sa "marina", le relais fluvial et commercial où accostent les pinasses de transport. Les activités se différencient. Si le

campement grandit et si son chef a des relations, il deviendra peut-être un *village*, une agglomération officiellement reconnue par les administrations censitaires et fiscales, susceptible de se faire construire une école et un dispensaire.

L'apparition des grands campements proches des plaines basses et des lacs centraux est un fait remarquable et nouveau. Les pêcheurs "étrangers" originaires de tout le sud du delta et même d'encore plus loin en amont (des environs de Ségou par exemple) s'y rassemblent en grand nombre pour tirer parti d'eaux très poissonneuses pendant la période de décrue, particulièrement longue ici en raison du "mélange des eaux" entre les cours d'eau venant du sud et les lacs. Les pêcheurs "grands migrants", ceux qui se déplacent toute l'année avec un équipement coûteux sont prêts à payer cher les emplacements les plus productifs. Ce ne sont plus seulement des unités familiales au complet qui s'y installent, mais aussi, et en grand nombre, des jeunes hommes venus là pour gagner de l'argent, comme pêcheurs, transporteurs, commerçants, à leur compte ou comme travailleurs rémunérés. Les grands campements, qui s'étendent sur plusieurs kilomètres sur les berges favorables et rassemblent plus de 2000 personnes chacun, sont, comme les villages, divisés en quartiers où se regroupent les arrivants de la même région et dont les chefs garantissent l'ordre et le respect des règles. Ils ressemblent quelque peu aux installations minières des ruées vers l'or sahéliennes (Niger, Burkina Faso) : constructions rudimentaires, entassement des matériaux et des engins, commerces en tous genres, mécaniciens moto et radio, télévision, infirmeries improvisées, prostitution... Les revenus que tirent les communautés "propriétaires" de telles installations sont les enjeux de conflits – à tout le moins, de revendications acerbes – entre villages, qui tendent à élargir l'espace géographique et le calendrier de leurs droits (et donc leurs revenus) au détriment des usages anciennement communautaires inter-villageois. C'est que les revenus sont élevés. En janvier 1996 (année favorable), un seul barrage de pêche rapportait au lignage propriétaire du village de Walado six millions de francs CFA en douze semaines de production. Et il y a 22 barrages du même type à Walado (Pamanta, 1996). Il n'est donc pas tout à fait étonnant que trois villages dont les terroirs halieutiques sont connexes sur le Diaka et le lac Walado : Banadjé, Walado et Dintaka, soient engagés depuis des années dans une interminable querelle.

Cette densification des usages et des usagers s'accompagne d'une territorialisation croissante de la ressource, favorisée par les gestions modernes de type technocratique, par les modèles de développement préconisés par les organismes spécialisés, par la progression, dans la culture rurale, du "modèle agricole" et de la propriété individuelle et

exclusive. La territorialisation va de pair avec la pérennisation des droits, ce qui n'est pas favorable, *a priori*, au renouvellement naturel de la ressource⁵.

Les campements comme témoins de la densification

Selon toute apparence, cette densification des habitats temporaires et la densification au sein des mêmes habitats temporaires ne favorisent pas la paix sociale ; il faut néanmoins signaler qu'elle ne semble guère avoir existé dans le delta au cours des deux ou trois derniers siècles : troubles politiques liés à la saisie du pouvoir, guerres de conquête, concurrence pour les multiples ressources, réglementations vigoureuses ou inadaptées n'ont épargné ni le système halieutique dans son ensemble ni les pêcheurs. Malgré une faculté d'adaptation remarquable, ces derniers sont particulièrement atteints, cependant, par les maladroites de gestion, à cause, entre autres, de la nécessité de se déplacer pour tirer parti d'une ressource mouvante dans l'espace et inégalement répartie et capturable au cours de l'année. On retrouve là le problème général déjà connu de la gestion des ressources naturelles renouvelables⁶, accentué ici par la nécessaire mobilité des producteurs et par la drastique restriction saisonnière des espaces disponibles pour l'habitat.

Plus prosaïquement, la densification ne favorise pas le bon état sanitaire des populations ni certains aspects de la vie quotidienne. Les feux de cuisine, les fours à poisson et les aires de brûlage constituent des dangers potentiels non négligeables dans les agglomérations où la paille et autres matériaux végétaux sont très présents. Or, faute de place, il n'est pas question d'imposer aux campements du delta (ni même aux villages, d'ailleurs) les règles d'urbanisme couramment acceptées et mises en œuvre ailleurs au Sahel sous forme de plans orthogonaux et larges rues coupe-feu. Pour les mêmes raisons, les réserves de céréales, et souvent aussi la production de poisson séché et fumé, sont stockées à l'intérieur des habitations, y compris quand ces produits sont abondamment imprégnés de produits chimiques protecteurs contre les insectes et les rongeurs, produits supposés sans danger pour l'homme dans les conditions "normales".

Le fait que les habitations temporaires soient construites au ras de l'eau rend impossible la construction des lieux d'aisance du type courant au Sahel, un trou profond dans le sol. L'entassement des populations rend désormais difficile l'observance des bons usages dans ce domaine, et le delta est célèbre pour ses épidémies de choléra et de

⁵ Sur la relation quantifiée entre territorialisation de la ressource, pérennisation des droits de capture et mise en danger du potentiel de renouvellement, les données récentes et précises sur le delta manquent encore.

⁶ On se reportera à Gillon Y. *et al.* éd., sous presse : *Du bon Usage des Ressources Renouvelables*.

gastro-entérite... Les habitants n'y sont pas indifférents : ils respectent les conseils sanitaires chaque fois qu'ils le peuvent et l'eau de javel est utilisée... à condition d'en trouver. Dans le delta, il n'y a pas de puits, pas de filtres de l'eau de consommation humaine : on puise dans le chenal, depuis la rive, une eau souillée par les déjections humaines et animales, par les herbicides utilisés dans les rizières, par le plomb et le mercure des batteries et piles électriques utilisées en abondance. Mais le problème ne paraît pas très préoccupant ni au niveau des familles ni au niveau des pouvoirs publics. Les pollutions chimiques, virales, bactériologiques, parasitaires de l'eau de boisson ne vont cependant pas diminuer spontanément, sans parler, bien entendu, du paludisme.

Conclusion

Les exemples ne manquent pas qui montrent l'association étroite entre des installations temporaires plus ou moins précaires en milieu rural (nous ne parlons pas ici des bidonvilles urbains, *favelas* et *shanty towns*), la présence immédiate de l'eau et l'exploitation des ressources qui lui sont directement liées. Ceci est vrai aussi bien en milieu tempéré qu'en milieu tropical, en économie riche qu'en milieu pauvre. Le rivage, qu'il soit maritime ou lagunaire, la berge fluviale attirent et accueillent des usagers multiples. Ces usagers n'exploitent pas les ressources en permanence, ou bien les ressources elles-mêmes ne sont pas présentes ou accessibles en permanence. Mais dans de nombreux cas, et notamment dans le delta malien, le rythme saisonnier – et donc la temporalité des installations - n'est pas exclusivement déterminé par la présence de la ressource elle-même, le poisson. Il est plus autant déterminé par les règles sociales de la production dans son ensemble : celles-ci visent à assurer la reproduction et la circulation du poisson, interdisent ou restreignent certaines techniques (Fay, 1989), laissent une place aux non décideurs de la production, les jeunes et les étrangers. Les campements temporaires de pêche ne sont donc pas des habitats de fortune, des installations provisoires de peu d'importance et peu soignées, des pis-aller imposés par des circonstances et des situations marginales. Tout au contraire, leur rôle et leur organisation ont des fondements solides. Ils sont des *constructions* culturelles et sociales durables. On peut faire l'hypothèse que la pérennisation des campements de pêche du delta malien accompagne une transformation des pratiques et des attentes relatives à la hiérarchie et à l'attribution des droits de capture. Ceux-ci semblent avoir été autrefois suffisamment flexibles pour s'ajuster (non sans difficultés) à des condi-

tions naturelles ou politiques très changeantes (Quensière, Poncet, Fay, Morand *et al.*, 1994). Mais la culture moderne dans ses manifestations sociales, administratives, économiques, juridiques modernes s'accommode mal de flexibilité, les *propriétés* se fixent dans l'espace et dans le temps, par leur *inscription* dans le paysage. La multiplication et la densification des campements de pêche traduisent peut-être aussi une transition, qui mènerait de la flexibilité des droits d'usage communautaires à la propriété des individus et des communautés.

Voir illustrations dans le cahier couleur après page 192

BIBLIOGRAPHIE

- BA A.H. et DAGET J., 1954, *L'Empire Peul du Macina*, Larose, Paris ; Réédition 1984, Nouvelles Éditions Africaines, Abidjan, 306 p.
- DAGET J., 1949, La pêche dans le Delta Central du Niger, *Journal de la Société des Africanistes*, 19 (1), 1-79.
- FAY C., 1989, Sacrifices, prix du sang, "eau du maître" : fondation des territoires de pêche dans le Delta Central du Niger (Mali). Systèmes halieutiques et espaces de pouvoir : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le Delta Central du Niger (Mali), 1920-1980, *Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2), 159-176 et 213-236.
- FAY C., 1994, *Organisation sociale et culturelle de la production de pêche : morphologie et grandes mutations*, In QUENSIÈRE J. éd. sc., 1994 : *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, Vol. 1, 191-207.
- GALLAIS J., 1967, *Le Delta Intérieur du Niger, études de géographie régionale*, Dakar. IFAN, mémoire n° 79, 2 vol. 621 p. plus annexes et cartes h.t.
- GALLAIS J. 1984, *Hommes du Sahel, espaces-temps et pouvoirs : le Delta Intérieur du Niger 1960 - 1980*, Flammarion, Paris, 289 p.
- GILLON Y. *et al.* éd. sc., sous presse : *Du bon usage des ressources renouvelables*, IRD, Paris.
- LAË, R., MAIGA M., RAFFRAY J., TROUBAT J.J., 1994, *Évolution de la Pêche*, In QUENSIÈRE J. éd. sc., 1994 : *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, Vol. 1., 143-163.
- LAË R. et MORAND P., 1994, *Typologie des cycles d'activités halieutiques : ménages sédentaires et petits migrants*, In QUENSIÈRE J. éd. sc., 1994 : *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, Vol. 1, 287-294.
- LEFRANC H., 1906, *Carte des sondages dans le lit du fleuve Niger entre Mopti et le lac Débo, 1/50 000*, Inédit, Archives du Laboratoire d'Hydrobiologie de Mopti, Mali.
- PAMANTA O., 1996, *Le système halieutique du Jaka aval : activités de pêche et articulations intersectorielles*, Mémoire de DEA Isfra, Orstom-Isfra, Bamako, 110 p.
- PONCET Y., 1998, *La notion de limite dans un système halieutique continental : l'exemple du delta central du Niger (Mali)*, In : Guillaud D., Seysset M., Walter A. éd. sc., *Le Voyage Inachevé, en hommage à Joël Bonnemaison*, 155-160.
- PONCET Y., 1999a, *Une lecture temporelle de la pêche au Mali*. In : PONCET Y. éd. Sci., *Les temps du Sahel*, IRD, Paris, 81-108.
- PONCET Y., 1999b, *Là où il n'y a pas d'arbres : les ligneux dans une aire inondable, le delta intérieur du Niger au Mali. Contribution à l'état des connaissances sur les arbres hors forêt (TOF)*, coordonné par D.Y. Alexandre, IRD-FAO, 163-172.

PONCET Y. et KINTZ D., 1997, *Les idées et les images de territoires dans le Delta Central du Niger au Mali*, In : Bonnemaïson J., Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L. *Le Territoire, lien ou Frontière* ; Paris, ORSTOM. CD-Rom, 9 pages. Fichier Kintzpon. pdf. Réédité par L'Harmattan, 1998.

PONCET Y., KINTZ D. et QUENSIÈRE J., 1997, *Systèmes transformables, ruralité durable dans le Delta central du Niger (Mali)* In : *La Ruralité dans les Pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Gastellu J.M. et Marchal J.Y. (éds), ORSTOM, Paris, 417-436.

PONCET Y. et ORANGE D., 1999, L'eau, moteur de ressources partagées : l'exemple du delta intérieur du Niger au Mali. *Aménagement et Nature*, 132 : 97- 108.

PONCET Y. et QUENSIÈRE J., 1996, *Analyse des organisations spatio-temporelles, étape essentielle à la conception d'un SIG : l'exemple des pêcheries artisanales du delta central du Niger*. In Christophe C., Lardon S. et Monestiez P. éd. sc. *Étude des Phénomènes Spatiaux en Agriculture*, INRA, Paris, 15-31.

QUENSIÈRE J. éd. sc., 1994, *La Pêche dans le Delta Central du Niger*, IER-ORSTOM-Karthala, Paris, 495 p. 2 vol., 8 cartes h.t.

QUENSIÈRE J. et PONCET Y. sous presse : *La décentralisation malienne : quelle prise en compte de l'organisation écologique et sociale de la pêche artisanale ?* In GILLON Y. et al. éd. sc., *Du bon usage des ressources renouvelables*, IRD, Paris.

QUENSIERE J., PONCET Y., FAY C., MORAND P. et al. 1994 : Synthèse et recommandations. In QUENSIÈRE J. éd. sc., 1994 : *La Pêche dans le Delta Central du Niger*. Vol. 1 : 407-446.

Yveline PONCET

Campements temporaires de pêche dans le delta du Niger au Mali





Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

L'homme et le Lac, 1995

Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996

Villes du Sud et environnement, 1997

L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998

L'homme et la forêt tropicale, 1999

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI^e journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

Tous droits réservés pour tous pays

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS
ET
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la
nature en habitat temporaire**

Éditeurs scientifiques

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de
la Société
d'Ecologie
Humaine



2000

Contributions photographiques

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.